



Droit du consommateur après avoir commandé un canapé.

Par **lorca**, le **07/02/2010** à **13:04**

Bonjour,
nous avons signé il y a moins de 7 jours pour l'achat d'un canapé ;
le vendeur, informé que cet achat se ferait sans crédit a insisté pour nous faire une "offre exceptionnelle" mais en refusant de nous accorder un délai de réflexion. Impossible de maintenir son offre si nous quittions le magasin, nous avons parlementé un moment, sans succès. Bref, devant son insistance nous avons accepté et versé un acompte. Achat regretté aussitôt (après une observation de la concurrence le prix est très élevé).

Après vérification du code de la concurrence il semblerait que la clause de résiliation ne puisse être appliquée dans ce cas. Le confirmez-vous???

merci pour votre aide.

Par **lorca**, le **08/02/2010** à **20:13**

merci, c'est noté!!!